VILLE DE BRUXELLES

Commerce et Régie foncière des Propriétés communales Section Gestion financière de l'espace public Commerce



STAD BRUSSEL

Handel en Grondregie van de Stadseigendommen Sectie Financieel beheer van de openbare ruimte Handel

Réf. Farde e-Assemblées : 2465742

N° OJ: 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

Objet: Asbl "Union des Commerçants et Indépendants de Heembeek-Centre". - Subside 2022 : 21.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique : Octroyer un subside pour un montant de 21.500,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2022 à l'asbl "Union des Commerçants et Indépendants de Heembeek-Centre", pour l'organisation d'une brocante et des illuminations fin d'année 2022.

Annexes:

